



AIRBUS, le vendredi 31 juillet 2020



Jeudi 30 juillet la direction a ouvert une négociation sur la mise en place au sein d'AIRBUS de l'**Activité Partielle de Longue Durée (APLD)** dans le cadre du plan social en cours.

Modalités d'application de l'APLD proposées par la direction :

- Accord pour une durée de 2 ou 3 ans, sachant que l'APLD se gère par semestre et peut être appliquée au maximum pendant 4 semestres sur une période totale de 36 mois
- Début de mise en œuvre de l'APLD : janvier 2021. L'activité partielle actuellement en place est donc prolongée jusqu'à fin décembre 2020 (aux conditions actuelles, soit 92% du salaire net) pour faire la jonction avec l'APLD
- Indemnisation de l'APLD : 84% du salaire net : **Pour FO cette disposition doit être négociée.**
- La direction ne souhaite pas appliquer l'APLD à tous les secteurs, et veut dimensionner le dispositif en prenant en compte les besoins industriels de l'A320
- En considérant la polyvalence des métiers de production, les secteurs concernés par l'APLD se limiteraient aux ateliers (A320, A330/A350), c'est-à-dire l'ensemble des cols bleus, ainsi que « certains cols blancs » dont l'activité est liée à ces secteurs
- Le taux d'activité partielle dans ces secteurs serait de 15% à 20%.
- 2 autres réunions de négociations sont prévues le 31 août et le 8 septembre.

Pour FO, le périmètre d'application de l'APLD proposé par la direction est clairement trop restrictif. Ce dispositif, revendiqué par FO et repris par l'Etat, est de nature à absorber les problèmes de sous-charge de travail auxquels AIRBUS fait face depuis le début de la crise sanitaire.

FO, NOTRE INDUSTRIE, NOS EMPLOIS





5 mois après le début de cette crise mondiale, AIRBUS continue de résister sur un marché qui lui a permis d'engranger 300 commandes d'avions depuis janvier et qui lui permettra de livrer près de 500 avions d'ici la fin 2020.

Si l'on compare à l'année 2019 pendant laquelle AIRBUS a livré 820 avions, on constate qu'à ce jour la baisse de charge de travail se stabilise à -40%.

Si l'on ajoute à ce dispositif d'APLD :

- d'une part, les possibilités offertes par le Dispositif de Cessation Anticipée d'Activité (DCAA) qui permet aux salariés en fin de carrière de faire valoir leur droit à la retraite,

- d'autre part, les opportunités de départs volontaires dont **FO** a acté le principe par accord le 22 juillet 2020, et dont nous nous attachons à enrichir les mesures sociales dans un projet d'accord majoritaire qui viendra clôturer ce panel courant octobre 2020,

alors nous affirmons à **FO** que ce plan peut se conclure sans casse sociale.

Par conséquent FO revendique la généralisation du dispositif d'APLD.

En cette période trouble, faisons preuve de solidarité et n'opposons pas les salariés les uns aux autres. Nous aurons besoin de tous pour sortir par le haut de cette crise.

La généralisation de l'APLD permettra à AIRBUS à la fois de protéger ses emplois pendant le temps que durera la pandémie, mais aussi de commencer à redonner du travail à la chaîne de sous-traitance qui souffre terriblement sur le plan financier et dont nous aurons absolument besoin à la reprise.

FO, NOTRE INDUSTRIE, NOS EMPLOIS

